

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 JUIN 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Convocation du 9 juin 2020.

L'an deux mil vingt, le 15 juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS,  
Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Philippe DRAIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE, Paul ROSSI.

Absents excusés :

Absente : Sylvie DESBOURDELLE

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; M.Guy COLENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2020-33/ DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE VERSÉE À LA STRUCTURE D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS PAUSE TENDRESSE**

**Rapporteur : Mme BOUCHET**

La commune de Fleurieux sur l'Arbresle a passé une convention avec la structure d'accueil de Jeunes Enfants Pause Tendresse gérée la mairie de l'Arbresle.

Le montant de la participation financière de la commune, au regard des dépenses de la structure et du pourcentage défini dans la convention à savoir 7%, s'élève donc cette année à 25 053,47 euros.

Le conseil municipal doit autoriser le maire à signer un avenant pour acter ce montant.

D'autre part, le nombre de demandes d'accueil d'enfants étant croissant et la commune n'ayant pas de structure de jeunes enfants sur son territoire, il est proposé au conseil municipal d'augmenter le pourcentage de participation de la commune de 7 à 9% afin de pouvoir proposer plus de place et d'heures aux familles fleurinoises qui en font la demande.

Cette proposition financière avait été prévue au budget 2020 de la commune, mais n'a pu être proposée auparavant en raison du confinement et de la réponse tardive de la CAF.

Madame BOUCHET explique que 7% cela représente 2,5 berceaux et 9% 3 berceaux mais il est

accueilli plus d'enfants qu'il n'ya de berceaux réservés, car tous les enfants ne sont pas accueillis à temps complet.

**Décision : Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'autoriser le maire à signer un avenant avec la structure Pause Tendresse pour acter la participation financière de 25 053,47 euros pour 2020,
- d'augmenter le pourcentage de participation de la commune auprès de la structure Pause Tendresse de 7 à 9% à compter du 1er septembre 2020.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire

  
Diogène BATAÏLA

